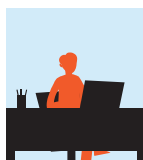


AVANT LA FORMATION

ANFH Picardie - TAF - copyright 2008



encadrement



direction



agent



cellule formation

- Formaliser l'engagement tripartite sur la mise en œuvre des objectifs de formation entre le professionnel/stagiaire, les cadres et l'institution

■ Définition de la condition

Un engagement tripartite définit les obligations et droits de chacun portant sur la période de formation c'est-à-dire avant, pendant et au retour de la formation. Il s'agit d'un temps de compréhension mutuelle sur les attentes et possibilités de chacun et, sur les moyens mis en œuvre pour réussir le transfert d'acquis de la formation.

■ Préconisation d'utilisation

Le document proposé est un modèle qui peut être adapté par chaque établissement qui souhaite l'utiliser et l'inclure dans les principes de sa politique de formation.

■ Justification de la condition

L'engagement tripartite signifie l'intérêt que chaque acteur accorde à la formation et à son réinvestissement sur le terrain professionnel. Ce « contrat » passé entre les 3 parties concernées : le professionnel/stagiaire, les cadres et l'institution met en confiance le professionnel/stagiaire dans la formation suivie dans la mesure où les cadres et l'institution s'engagent à faciliter sa démarche de formation et sa restitution sur le terrain.

De son côté, le professionnel/stagiaire indique, par son engagement, sa volonté de partager ses nouveaux acquis avec ses collègues afin de les réinvestir sur le terrain professionnel.

■ Éléments favorisant la mise en œuvre de la condition

Afficher la politique de formation :

- Il s'agit de préciser le lien entre l'ensemble des formations avec les différents projets de l'établissement et la volonté d'articuler les projets individuels de formation avec ceux des équipes et de l'institution. La communication de la politique institutionnelle à l'occasion du recensement des besoins de formation par exemple peut permettre aux professionnels de discuter plus précisément les attendus au niveau institutionnel de la formation et leurs propres besoins de formation individuelle et d'équipe. Ces éléments peuvent servir à déterminer le plus grand bénéfice pour la réalisation des projets de service et d'établissement.
- Expliquer les principes de « l'engagement tripartite » aux professionnels de l'établissement : un exemple-type pourrait être diffusé par le moyen d'affichage, de l'intranet, de journaux d'établissement. Cet exemple type pourrait également être joint au courrier d'appel à formation. Sa diffusion pourrait être accompagnée d'informations, d'explications pour éviter tout malentendu sur son utilisation.

■ Moyens mis en œuvre

L'institution représentée par son service formation pourrait faire parvenir l'engagement tripartite au professionnel/stagiaire en même temps que le document l'informant que sa demande de formation a été retenue.

Une copie pour information pourrait être envoyée au cadre.